



La construction du projet régional de santé



I. Le projet régional de santé, un nouvel outil au service de la santé de la population régionale

Périmètre du projet régional de santé

- Le projet régional de santé porte sur l'ensemble du champ de compétence de l'ARS.
- Il est composé :
 - du **plan stratégique régional de santé**
 - des **schémas**
 - des **programmes régionaux**
 - des **programmes territoriaux** .

Le plan stratégique régional de santé

Il est élaboré à partir d'un diagnostic qui comprend :

- Une évaluation des besoins de santé de la population et de leur évolution, tenant compte notamment :
- Une analyse qualitative et quantitative de l'offre existante et de son évolution prévisible

Le plan stratégique régional de santé (suite)

Il fixe les **objectifs et orientations pluriannuels de santé** visant à améliorer la réponse aux besoins de santé et l'efficacité du système de santé, notamment sur :

- les priorités de santé et le développement de la prévention
- l'amélioration de l'accès aux structures de santé
- la prise en charge des problèmes de santé des personnes tout au long du processus de prise en charge
- la pertinence des prises en charge des personnes
- les axes transversaux pour optimiser la qualité et l'efficacité des services offerts
- un éventuel rééquilibrage entre les différentes composantes de l'offre de santé
- l'optimisation de l'utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé

Il présente les mesures facilitant la **coordination avec les autres politiques** menées dans la région ayant des répercussions sur les déterminants de santé (santé scolaire, santé au travail...),

Il prévoit un **dispositif de suivi et d'évaluation** de la mise en œuvre du PRS

Les schémas d'organisation et les programmes

Les orientations du plan stratégique sont ensuite déclinées plus finement :

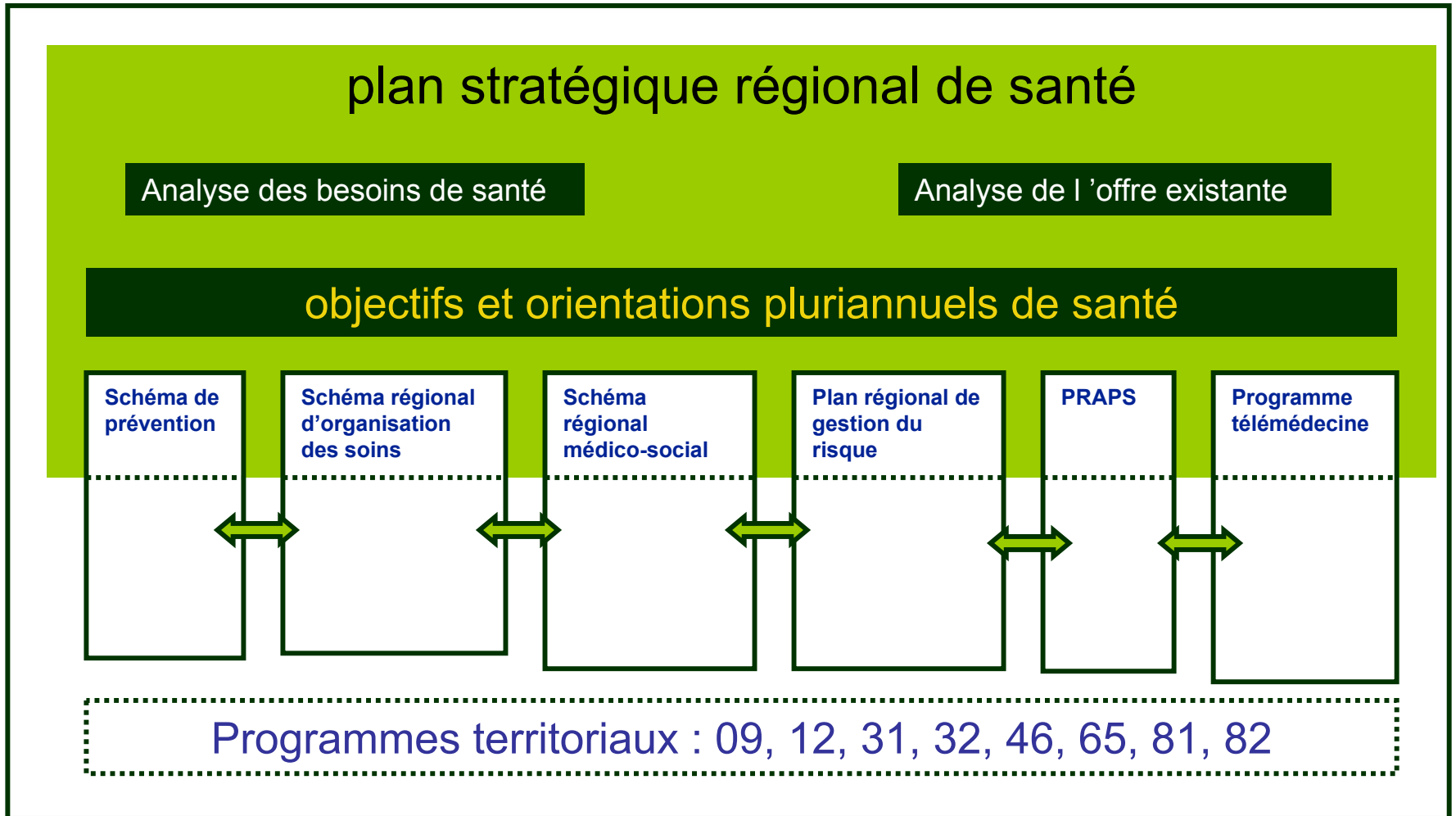
dans le cadre de **trois schémas d'organisation** :

- Le schéma régional de prévention
- Le schéma régional d'organisation des soins (offre de soins hospitaliers et ambulatoires)
- Le schéma régional d'organisation médico-sociale (personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées)

et de **programmes régionaux et territoriaux** :

- et le programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC),
- Le programme pluriannuel régional de gestion du risque
- Le programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS),
- Le programme relatif au développement de la télémédecine
- Les programmes territoriaux, élaborés en concertation avec les acteurs locaux, qui déclinent le projet régional de santé au niveau territorial

Architecture du projet régional de santé





II. Elaboration du projet régional de santé en Midi-Pyrénées

Les principes de construction du projet régional de santé

• **Une démarche participative :**

- participation des acteurs : concertation avec la Conférence régionale de santé et de l'autonomie et les conférences de territoire

— **Une approche globale du système de santé**

- Décloisonner l'offre de prévention, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale

— **Une démarche prospective :** anticiper à 10 -15 ans :

- anticiper les évolutions démographiques (population et professionnels de santé)
- accompagner l'évolution de la demande des usagers
- intégrer l'évolution des pratiques médicales
- valoriser les évolutions technologiques

— **Une démarche novatrice :**

- Prendre en compte les dispositifs introduits par la loi Hôpital, patients, santé et territoires

— **Une démarche pédagogique :**

- un Projet régional de santé compréhensible pour les usagers, relayé par une politique de communication

Les étapes de construction du projet régional de santé

- | | |
|--|--------------------|
| 1. Définition de la méthode : | en cours |
| 2. Détermination des territoires de santé et diagnostic régional | septembre 2010 |
| 4. Diagnostics territoriaux et propositions des conférences de territoire | automne 2010 |
| 5. Elaboration du plan stratégique : | 1er trimestre 2011 |
| 6. Elaboration des schémas et des programmes | automne 2011 |

Méthode de travail pour l'élaboration du projet régional de santé

Dans une première étape, une réflexion organisée autour de trois axes :

- ① Définition des territoires de santé
- ② Diagnostic sur les besoins de santé
- ③ Diagnostic sur le système de santé

Après une étape consacrée à définir la méthode de travail, engagement d'une concertation avec les acteurs du système de santé :

- dans le cadre de groupes réunissant des experts
- dans le cadre des instances de la démocratie sanitaires instaurées par la loi Hôpital, patients, santé et territoires : conférence régionale de santé et de l'autonomie et conférences de territoire
- avec les autres services de l'Etat, les élus et les organismes de l'assurance maladie dans le cadre des commissions de coordination des politiques publiques dans le domaine de la prévention d'une part et dans le domaine médico-social d'autre part ,